

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du jeudi 20 février 2025

*Le jeudi 20 février 2025 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le vendredi 14 février 2025, s'est assemblé, à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame **Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.***

Présents : Shella COMMIN - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Pierre VENUTOLO - Johanne DAHOMAS - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Denise BLEUBAR - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Lydia DUPONT - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

Représentés : Justin DESSOUT - Claudine CHALUS épouse BAZILE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Alain RAGOUTON.

Excusés : Georges DAUBIN - David MONTOUT - Michel MADO - Lyliane PIQUION.

Absents : Fabienne ANTENOR - Fred EUSTACHE - Ary CHALUS - Murielle JABES - Corinne PETRO - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire.**

Secrétaire de séance : Mme Kattia THÉODORE METONY.

DCM 2025/02/07

OBJET : AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE REpondre A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF (TNE) DE GUADELOUPE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET.

- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales
- ✓ Vu l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Territoire Numérique Educatif de Guadeloupe (TNE) en date du 30 juin 2024
- ✓ Vu le rapport du Maire ;
- ✓ Considérant l'appel à projet lancé par le Rectorat Académique Guadeloupe concernant l'axe 1, Appui aux démarches innovantes ;
- ✓ Considérant que la ville de Baie-Mahault, par le biais de ses missions, souhaite poursuivre son engagement auprès de ses établissements scolaires en les équipant de matériels numériques pour améliorer l'apprentissage des élèves ;
- ✓ Considérant l'opportunité qui est offerte à la ville d'investir dans le numérique dans les écoles afin de préparer ses jeunes aux enjeux de demain et garantir l'égalité des chances,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser la participation de la Ville à l'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF DE GUADELOUPE (TNE).

Article 2 : d'approuver le plan de financement ci-dessous :

COUT GLOBAL : 199 949.99 euros

Désignation	Montant	Plan de financement
Equipement (Investissement)	137 527,99	Etat (BDT) - 70% : 96 269.59 Ville - 30% : 41 258.40
Ressources (Fonctionnement)	62 422.00	Etat (BDT) 50% : 31 211.00 Ville 50% : 31 211.00
TOTAL GLOBAL : Subvention Etat : 127 480.59 Ville de Baie-Mahault : 72 469.40 TOTAL : 199 949.99		

Article 3 : d'autoriser le maire à signer tous les documents y afférents.

Article 4 : De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à M. le préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la ville de Baie-Mahault.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 20 février 2025.

La secrétaire de séance,

Kattia THÉODORE METONY

Le Maire,



Hélène POLIFONTE-MOLIA